
PROJET D'ETABLISSEMENT 2018 - 2022



Foyer de vie Les Roseaux



Validé le 19/06/2018
Par le Président de l'AAPEI
L'Epanou

Validé le 23/05/2018
Par la directrice de
l'établissement



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	4
1.1 POURQUOI UN PROJET D'ETABLISSEMENT ?	5
1.2 PROJET D'ETABLISSEMENT ET PROJET ASSOCIATIF	5
1.3 METHODE D'ELABORATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT	5
1.4 CONSIGNES DE LECTURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT	8
2 . PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	9
2.1 CARTE D'IDENTITE	10
2.2 ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE	11
2.3 PRESENTATION DE L'AUTORITE GESTIONNAIRE	12
2.4 LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU FOYER DE VIE LES ROSEAUX	13
2.4.1 HISTORIQUE	13
2.5 CADRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE	14
2.6 LA MISSION ET LES OBJECTIFS DU FOYER DE VIE LES ROSEAUX	15
2.6.1 LE CADRE DE REFERENCE	15
2.6.2 VISION PARTAGEE DES MISSIONS	17
2.6.3 CRITERE ET CONDITIONS D'ADMISSION	18
3 . L'OFFRE DE SERVICE	19
3.1 LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE FOYER DE VIE	19
3.2 ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE	19
3.3 LES PARTENARIATS	19
3.4 LA PLACE DES FAMILLES ET DES TUTEURS	19
3.5 LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE OU DE LA DISCRIMINATION	19
3.1 LES PRESTATIONS PROPOSEES PAR LE FOYER DE VIE	20
3.2 ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE	21
3.2.1 ORGANISATION DE LA VIE COLLECTIVE	21
3.2.2 ORGANISATION DE LA VIE INDIVIDUELLE DANS LE RESPECT DU DROIT DES USAGERS	24
3.2.3 ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE	25
3.2.4 SPECIFICITES DE L'ACCUEIL DE JOUR ET DE L'ACCUEIL SEQUENTIEL	26
3.3 LES PARTENARIATS	27
3.4 LA PLACE DES FAMILLES ET DES TUTEURS	28
3.5 LA PREVENTION DE LA MALTRAITANCE OU DE LA DISCRIMINATION	28
4 . LE FONCTIONNEMENT DU FOYER DE VIE	30
4.1 LES MOYENS HUMAINS	30

4.1.1 - LE PERSONNEL	30
4.1.2 - LES DISPOSITIFS DE TRAVAIL EN EQUIPES	30
4.1.3 - LA COMMUNICATION ECRITE ET LES ECRITS A PRODUIRE PAS LES PROFESSIONNELS	30
4.2 LES MOYENS MATERIELS	30
4.3 LES MOYENS FINANCIERS	30
4.1 LES MOYENS HUMAINS	31
4.1.1 LE PERSONNEL	31
5 . HORIZON 2018-2022	35
5.1 LES ENJEUX DU FOYER DE VIE	35
5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	35
5.3 LES AXES DE TRAVAIL ET FICHES ACTIONS ASSOCIEES	35
5.4 PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DES FICHES ACTIONS	35
5.5 LES OBJECTIFS EN MATIERE D'EVALUATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT	35
5.1 LES ENJEUX DU FOYER DE VIE	36
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU FOYER DE VIE	37
5.2 LES AXES DE TRAVAIL ET FICHES ACTIONS ASSOCIEES	38
5.3 PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DES FICHES ACTIONS	50
5.4 LES OBJECTIFS EN MATIERE D'EVALUATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT	51
5.4.1 MODALITES DE CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	51
5.4.2 DEMARCHES D'EVALUATION	51
ANNEXE	52

I. Introduction

1.1 Pourquoi un projet d'établissement ?

1.2 Projet d'établissement et projet associatif

1.3 La méthode d'élaboration du projet d'établissement

1.4 Consignes de lecture du projet

1.1 Pourquoi un projet d'établissement ?

Le projet d'établissement est un document spécifique qui s'inscrit dans le contexte territorial et temporel mais qui se veut également prospectif. Il a vocation à :

- Constituer la pièce d'identité du foyer de vie ;
- Lui servir de support de communication (aussi bien en interne auprès des professionnels, des usagers, qu'en externe auprès des familles et des partenaires) ;
- Permettre le suivi et l'évaluation des prestations proposées (évaluations interne et externe par exemple) ;
- Fédérer l'ensemble des professionnels ;
- Outiller le management du service.

Il répond également à une obligation légale et réglementaire de **la loi 2002-2 du 2 janvier 2002** et de **l'article Art. L-311-8 du Code de l'action Sociale et des Familles** (cf. extrait ci-contre).

1.2 Projet d'établissement et projet associatif

Si le projet associatif a pour vocation de décliner les grandes orientations voulues par les membres de l'AAPEI L'EPANOU en indiquant le positionnement global quant à son avenir et son développement, le projet d'établissement constitue le support technique pour mettre en œuvre ces orientations.

Le présent projet a été constitué en cohérence avec les lignes directrices du projet associatif Horizon 2018.

1.3 Méthode d'élaboration du projet d'établissement

Les documents de référence utilisés.

Pour conduire les travaux de rédaction du projet d'établissement, les documents suivants ont été utilisés :

- Schéma départemental Haute-Savoie en faveur des personnes en situation de handicap 2014-2018 ;
- Recommandation de bonnes pratiques de l'ANESM relative à l'élaboration, la rédaction et l'animation du projet d'établissement ou de service – Mai 2010 ;
- Projet associatif de l'AAPEI L'EPANOU, Horizon 2018 ;
- Projet d'établissement 2012-2016 du Foyer Des Roseaux ;
- Livret d'accueil du Foyer Des Roseaux ;
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Charte du Comité éthique d'avril 2014.

Loi 2002-2 du 2 Janvier 2002

La loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose désormais aux établissements et aux services d'élaborer un projet à réactualiser tous les cinq ans au maximum.

Article L.311-8 du code de l'action sociale et des familles

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans, après consultation du Conseil de Vie Sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

Mode d'association du personnel.

Le présent projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective et d'une confrontation de points de vue qui a mobilisé l'encadrement et l'équipe du foyer de vie de mai à décembre 2017 (8 mois).

Les salariés ont été associés à différentes séances de travail :

- 4 réunions de COPIL (préparation des séances de travail, validation des livrables, actualisation de la partie descriptive du projet d'établissement ;
- 1 réunion plénière organisée en deux temps (un temps avec des résidents et un temps avec les professionnels) ;
- 3 groupes de travail des professionnels sur la vision prospective du projet.

La direction s'est impliquée dans les différentes séances de travail, l'organisation des travaux et l'animation des trois groupes de travail

Mode d'association des usagers et de leurs familles.

Concernant les usagers de l'établissement.

Les résidents du foyer de vie sont régulièrement sollicités dans des groupes de paroles. Un temps d'échange a été organisé le 20 juin 2017 avec une dizaine de résidents.

L'objet était d'échanger avec eux sur ce qu'est un projet d'établissement, de faire le bilan du projet 2012-2016 et de recueillir leurs attentes. Les professionnels ont participé à cette séance co-animée par la directrice du foyer et la consultante du cabinet SOCRATES.

Le compte rendu de ce temps d'échange a été utilisé pour l'élaboration du projet d'établissement.

Concernant les familles.

L'accompagnement par le foyer de vie se base sur la primauté de la personne accompagnée tout en prenant en considération son contexte de vie, son histoire et son environnement familial.

La famille est régulièrement contactée tout au long de l'accompagnement par l'établissement avec le consentement de la personne accueillie.

Le Conseil de Vie Sociale a été consulté et a validé le projet et les orientations stratégiques proposées.

Modalités générales de réalisation du document.

La directrice du Foyer Des Roseaux a souhaité être accompagnée dans l'actualisation du projet d'établissement. Elle a donc fait appel à un cabinet de conseil extérieur, spécialisé dans le conseil, la formation, l'évaluation et les études sur l'éthique et la bientraitance en santé et sur le secteur médico-social (Cabinet SOCRATES – www.socratesonline.com). Le cabinet avait procédé à l'écriture du précédent projet.

Ce document présente les différentes étapes de l'élaboration du projet :

ETAPES	Détail / Objectifs	Participants	Date
1. Réunion de COPIL n°1	Lancement de la mission / Cadrage Bilan – Etat des lieux détaillé du niveau de mise en œuvre du projet 2012-2016	Directrice, directrice adjointe, chef de service, psychologue ; infirmière ; 2 coordonnateurs. Animation : SOCRATES	16 mai 2017
2. Séance Plénière Bilan & Perspectives	Présentation du travail réalisé en 5 ans (illustration, reconnaissance positive, valorisation), attentes : 1h00 avec les résidents et les professionnels. Réflexion collective et sondage des équipes sur leurs attentes, vision des projets à mener (ce qui va bien, ce qu'il faut faire évoluer).	10 résidents L'ensemble des professionnels et la direction Animation : SOCRATES	8 juin 2017
3. Réunion de COPIL n°2	Validation des orientations stratégiques. Actualisation de la partie descriptive + présentation de la méthodologie d'animation des ateliers sur la partie prospective.	Membres du COPIL Animation : SOCRATES	6 juillet 2017
4. Groupes de Travail (GT) « élaboration de la partie prospective »	3 Séances des GT sur la partie prospective	Professionnels du foyer Animation : Directrice, Directrice adjointe	12 octobre 2017 9 et 28 novembre 2017
5. Réunion de COPIL n°3	Validation des productions du groupe de travail (fiches actions : partie prospective). Actualisation de la partie descriptive.	Membres du COPIL Animation : SOCRATES	7 décembre 2017
6. Rédaction du projet	Rédaction, intégration des contenus actualisés.	SOCRATES	Transmission par SOCRATES mi-janvier 2018
7. Relecture COPIL n°4	Séance de relecture globale du document	Membres du COPIL Animation : Directrice	1 ^{er} février et 16 mai 2018
8. Validation du projet	Par le CA	Membres du CA	Juin 2018

1.4 Consignes de lecture du projet d'établissement

Le lecteur est invité à prendre connaissance de la table des matières afin de pouvoir se repérer rapidement dans le projet d'établissement.

L'introduction décrit le contexte préparatoire de ce document, tout en rappelant son rôle premier : il est un outil de communication en interne, mais aussi en externe.

La deuxième partie replace l'établissement dans son histoire, son cadre juridique, son environnement géographique et professionnel, tout en précisant les contours de son cœur d'intervention : Quel public accueillons-nous ? Quelles sont les missions du service ? Quelles valeurs sous-tendent notre action ?

La troisième partie est le cœur du projet d'établissement, car nous y définissons nos différentes prestations d'accompagnement. Le lecteur y trouvera la plupart des réponses à ses questions : Comment les usagers sont-ils accueillis et accompagnés ? Quelle est la place des familles ? Qui sont nos partenaires ?

La quatrième partie présente l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, sous le prisme de ses moyens humains, matériels et financiers, tout en rappelant les droits et devoirs des usagers en lien avec la loi du 2 janvier 2002.

Enfin, **la cinquième partie** permettra au lecteur d'appréhender nos perspectives d'évolution en faveur d'une amélioration continue de nos prestations, notamment afin de les rendre cohérentes avec l'évolution des besoins du public accueilli.

2. Présentation de l'établissement

2.1 Carte d'identité

2.2 Organigramme

2.3 Présentation de l'autorité gestionnaire

2.4 Les caractéristiques physiques du Foyer de Vie « Les Roseaux »

2.5 Cadre éthique et déontologique

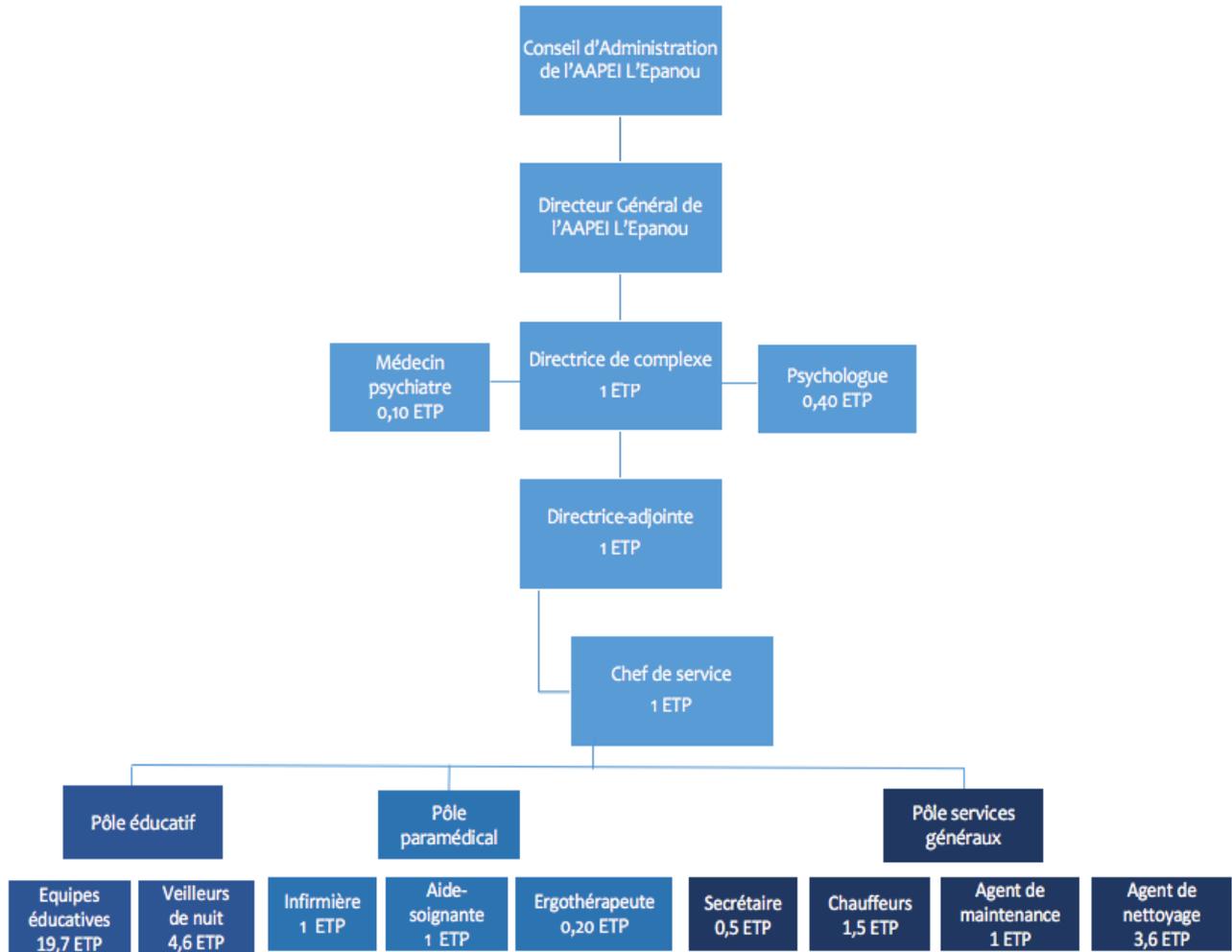
2.6 Mission et objectifs de l'établissement

2.1 Carte d'identité

FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ETABLISSEMENT Le Foyer de Vie « Les Roseaux »	
Coordonnées	 Foyer de Vie « Les Roseaux » 24, route de la Vivelles – 74330 La Balme de Sillingy Tél. 04 50 77 76 66 Mail : secretariat.roseaux@aapei-epanou.org Site : http://www.epanou.org
Autorisation / N° d'exploitation	Le Foyer de Vie « Les Roseaux » est ouvert depuis mai 1997 sur avis favorable du CROSMS. L'arrêté d'autorisation a été signé par le Président du Conseil Général de la Haute Savoie et l'établissement est financé par l'aide sociale départementale. N° FINESS : 740008115
Statut	Statut : Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique par le biais de l'UNAPEI
Gestionnaire	AAPEI d'Annecy et ses environs (Association familiale)
Directrice	Mme Gwenaëlle Gonnet
Agrément	Le foyer de Vie Les Roseaux a obtenu son agrément le 22 mai 1997, pour 30 places réparties sur 3 unités de vie et 6 places en accueil de jour par l'arrêté 97/1791. Depuis 2014, le foyer de vie « Les Roseaux », dispose d'une capacité d'accueil de : <ul style="list-style-type: none">▪ 43 places d'hébergement (365 jours par an)▪ 8 places d'accueil de jour (220 jours par an)
Date d'ouverture	1997
Mode de tarification	Prix journée, fixé par le Président du Conseil Départemental.
Zone Géographique d'intervention	Le foyer de Vie « Les Roseaux » est situé : <ul style="list-style-type: none">■ Au pied de la Mandallaz, sur la commune de La Balme de Sillingy ;■ A 15 minutes d'Annecy, aux portes de la campagne. Il accueille des personnes en situation de handicap du département de la Haute-Savoie.

2.2 Organigramme hiérarchique

Organigramme actualisé au 1^{er} janvier 2018



2.3 Présentation de l'autorité gestionnaire

La vocation de l'AAPEI l'EPANOU d'Annecy et de ses environs

Le Foyer de Vie « Les Roseaux » est géré par une association familiale : l'AAPEI L'EPANOU d'Annecy et de ses environs. Il s'agit d'une association familiale non confessionnelle et apolitique qui développe une mission d'intérêt général.

L'AAPEI d'Annecy s'est donnée pour missions (Cf. projet associatif Horizon 2018)

- D'apporter aux personnes handicapées mentales et à leurs familles, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin,
- De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique et intellectuel des personnes en situation de handicap mental,
- De gérer :
 - Tout établissement et service indispensable pour favoriser leur épanouissement par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle pouvant générer une activité commerciale.
 - L'hébergement, l'insertion professionnelle, l'organisation de leurs loisirs.
- De défendre les intérêts moraux, matériels et financiers de ces personnes auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions spécialisées, des autorités de tarification, etc.
- De participer au développement des réseaux
 - Avec les autres associations gestionnaires et les établissements d'enseignement.
 - Avec les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre des lois favorisant l'intégration et l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Les établissements qu'elle a créés et qu'elle gère font appel à des financements publics provenant de l'Etat, de l'Assurance Maladie, du Conseil Départemental et de la C.A.F.

L'association est gestionnaire d'une « entreprise » de 380 collaborateurs qui accompagnent 530 personnes handicapées (Cf. Projet Associatif 2018).

Les axes de la politique associative :

L'association est organisée en cinq complexes sur le département de la Haute Savoie :

- Un complexe autour de l'enfant et l'adolescent à Seynod ;
- Quatre complexes autour des adultes handicapés au travail avec ou sans hébergement à Seynod et à Cruseilles.
- Un complexe autour de l'accompagnement et du soin pour des adultes ne pouvant pas ou plus travailler, le FAM « les IRIS », le FAM « la ferme des Roches », le Foyer de vie « Les Roseaux.

Valeurs fondamentales de l'association gestionnaire.

- La personne handicapée est avant tout une personne avant d'être handicapée ;
- La personne handicapée est citoyenne ;
- La personne handicapée développe des capacités, exprime des désirs,
- La personne développe un potentiel, rien n'étant jamais définitivement acquis ou figé.

Six thèmes ont été retenus dans le projet associatif répondant aux enjeux de l'association.

- L'intégration
- Les nouvelles populations, les nouveaux besoins
- La question du travail
- La question du vieillissement
- La nécessaire fluidité des parcours et les prises en charge à temps partiels
- La gestion des ressources humaines

2.4 Les caractéristiques physiques du Foyer de vie Les Roseaux

2.4.1 Historique

Pour comprendre l'histoire du Foyer et de l'accueil de jour des « Roseaux », il est nécessaire de resituer les différentes phases de son histoire qui sont étroitement liées à celles des autres établissements de l'A.A.P.E.I. – L'EPANO.

■ **1^{er} temps - 1984 : Emergence du projet**

En 1984, le foyer de jour ouvre ses portes dans les locaux de l'IMPro. Il accueille 6 adultes handicapés de l'IMPRO et du CAT. Ce groupe expérimental est pris en charge par deux éducateurs qui proposent en journée un rythme de vie et des activités adaptées aux besoins de chacun.

■ **2^{ème} temps – 1984 – 2006 : Installation du projet en trois phases temps**

- 1^{ère} phase : le temps des « Barattes et des Rosiers » : Le mode d'accompagnement initié par le foyer de jour correspond aux besoins d'autres jeunes adultes de l'IMPRO et un deuxième groupe est créé en 1986 dans une maison située avenue des Barattes à Annecy le Vieux. Ce nouveau groupe va recevoir 6 jeunes adultes.

En 1987, les deux groupes vont être réunis à la villa des Barattes. Le projet d'établissement du foyer de vie est orienté vers une diversité d'activités permettant la totale autonomie de la structure. Les activités ménagères, d'expression, sportives, d'esthétique... offrent un emploi du temps varié et dynamique pour les personnes handicapées. L'objectif est de proposer un accompagnement adapté et tourné vers l'extérieur. En 1992 se crée un petit internat, pour 6 adultes, nommé la villa des Rosiers.

- 2^{ème} phase : le temps de « la Balme » : En 1997, devant le besoin croissant de ce mode d'accompagnement les villas des Barattes et des Rosiers vont devenir le foyer de vie des Roseaux qui s'installe sur un nouveau site à la Balme de Sillingy. Ce foyer va recevoir 30 usagers en hébergement et 6 en accueil de jour. L'activité de jour est organisée par l'équipe des Barattes et la vie de groupe en hébergement est organisée par du personnel embauché en 1997.

Pendant 10 ans, le Foyer des Roseaux accueillera 30 usagers avant de connaître une importante réorganisation de son fonctionnement à partir de 2006, concomitamment à l'arrivée de son actuel Directeur.

- **3^{ème} temps : 2006 – 2009 : La restructuration**
 - Nouvelle configuration des locaux ;
 - Réorganisation des équipes et des activités ;
 - Extension de la capacité d'accueil (10 places supplémentaires) ;
 - Accueil de nouveaux usagers ;
 - Réécriture des outils issus de la « loi 2002 » dont la rédaction du second Projet d'Etablissement (2008-2013) ;
 - Départ de 7 usagers aux FAM « Les Iris » en Août 2008.

La réorganisation structurelle conduite a profondément bouleversé les pratiques des personnels. Les repères des équipes éducatives ont été modifiés.

L'accompagnement est global, c'est à dire sans distinction entre activités de jour et hébergement à partir de 4 groupes.

En septembre 2009, le Foyer des Roseaux héberge 38 personnes sur deux bâtiments en étages et accueille également 8 personnes en accueil de jour.

- **4^{ème} temps : à partir de 2010 :** Les personnes accueillies, âgées de 20 ans minimum, sont considérées comme « inaptes » au travail, y compris au travail protégé, du fait de leur handicap. Certains usagers sont déjà passés par un ESAT pendant plusieurs années avant de bénéficier d'une reconnaissance d'inaptitude alors que d'autres, sortant directement de l'IMPRO, n'ont jamais exercé d'activité professionnelle. Le foyer des Roseaux est pour eux un lieu de résidence permanente. Depuis 2014, le Foyer des Roseaux héberge 43 personnes sur deux bâtiments en étages et accueille également 8 personnes en accueil de jour.

39,4 salariés (en Equivalent Temps Plein) assurent aujourd'hui le fonctionnement technique et éducatif de l'établissement.

En juin 2016, la modification des complexes rattache le FAM de la Ferme des Roches à celui du complexe de la Balme. Cette période a aussi été marquée par un changement de direction de complexe et de direction adjointe.

Description de l'architecture et des différents espaces.

L'établissement et la propriété se composent :

- D'un bâtiment administratif doté de bureaux, de salles d'activités et d'une salle polyvalente ;
- De deux bâtiments d'hébergements de 19 chambres chacun et d'espaces communautaires ainsi que de salles d'activités.

2.5 Cadre éthique et déontologique

Le foyer de vie et l'accueil de jour « les Roseaux » fondent leur action sur des valeurs et un cadre éthique et déontologique déterminé.

Les valeurs.

Les valeurs qui animent l'équipe de professionnels sont :

- Le respect de la personne et le droit à la différence ;
- La citoyenneté et la responsabilité ;
- La tolérance ;
- La convivialité ;
- La dignité : La charte pour la dignité des personnes handicapées intellectuelles et les valeurs énoncées par l'UNAPEI s'intègrent aux valeurs citées ci-dessus.

Elles s'inscrivent en cohérence avec les valeurs associatives.

Les recommandations de bonnes pratiques.

Les actions des professionnels sont menées en référence des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux).

L'éthique.

L'AAPEI L'EPANOU a mis en place un Comité d'éthique depuis 2014.

Le Comité d'Éthique se veut une instance :

- De réflexion sur les pratiques soignantes, médico-sociales et éducatives ;
- D'aide à la prise de décision d'équipe et de direction, dans des situations présentant une difficulté ou un problème d'ordre éthique ;
- De soutien à l'association dans ses orientations.

Le Comité d'Éthique est une instance pluridisciplinaire et pluraliste composée de professionnels issus du champ de la santé, du médico-social, du monde éducatif et de personnes choisies pour leur compétence et/ou leur intérêt pour les questions d'éthiques. Il comprend des membres permanents et des experts extérieurs. Un comité éthique des résidents vient alimenter la réflexion.

2.6 La mission et les objectifs du Foyer de vie Les Roseaux

2.6.1 Le cadre de référence

La mission principale du foyer de vie « les Roseaux » est d'offrir :

- **Un hébergement**, à plein temps, à des personnes handicapées ne pouvant pas travailler en structures protégées. Un accompagnement au quotidien et des activités en journée sont proposées aux usagers.
- **Un accueil de jour** proposant à des adultes handicapés vivant à leur domicile un accueil en journée du lundi au vendredi.

La finalité de l'action du foyer de vie des « Roseaux » est de proposer un accompagnement personnalisé adapté à leurs besoins et capacités.

Principes de l'accompagnement.

L'accompagnement se fonde sur les principes suivants :

- La reconnaissance de l'identité des personnes handicapées,
- L'affirmation de leur personnalité et de leur compétence,
- La conscience d'une évolution permanente des situations, des contextes et des solutions,
- Les évolutions conceptuelles du handicap et, particulièrement les évolutions introduites par :

- la loi 2002- 2¹ de rénovation sociale qui affirme la construction du dispositif autour de l'usager et entend promouvoir l'autonomie, la protection des personnes et l'exercice de leur citoyenneté.
- la loi n° 2005-102² qui donne, pour la première fois, une définition du handicap : « constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »³.

Le foyer s'inscrit pleinement dans les orientations et les objectifs définis par le schéma départemental 2014-2018 de Haute-Savoie en faveur des personnes en situation de handicap.

■ **Orientation 1 : Promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans la vie « ordinaire »**

Le foyer s'inscrit notamment dans les objectifs suivants :

- Objectif 2 : Promouvoir et élargir la palette de l'offre accessible et adaptée ;
- Objectif 3 : Favoriser la mobilité ;
- Objectif 4 : Renforcer l'adaptation des logements ;
- Objectif 5 : Améliorer l'accès aux soins.

■ **Orientation 2 : Réaménager et compléter l'offre d'accompagnement et d'accueil pour mieux prendre en compte l'évolution des besoins des personnes handicapées et de leurs aidants**

Le foyer s'inscrit notamment dans les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Améliorer la connaissance des besoins ;
- Objectif 3 : Renforcer et diversifier les solutions de soutien et de répit proposées aux aidants ;
- Objectif 6 : Renforcer et compléter l'offre ;
- Objectif 7 : Accompagner l'allongement de l'espérance de vie des personnes handicapées.

■ **Orientation 3 : Favoriser la fluidité des parcours de vie des usagers et de leurs aidants**

Le foyer s'inscrit notamment dans les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Mieux coordonner l'intervention des différents acteurs de l'accompagnement ;
- Objectif 2 : Renforcer, accélérer et accompagner les mutualisations et coopérations entre les établissements et services médico-sociaux ;
- Objectif 3 : Améliorer la gestion des situations complexes et des phases de transition.

L'établissement a établi ses fiches actions en prenant en considération la nomenclature Serafin PH (service et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées)⁴, au travers de ses trois blocs.

¹ Loi 2002-2, du 2 janvier 2002, de rénovation sociale.

² Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

³ Article L. 114. de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005

⁴ Nomenclature besoins et prestations détaillées, comité stratégique du 21 janvier 2016 – CNSA et DGCS

Bloc 1 - Besoins

Besoins en matière de santé somatique ou psychique

Besoins en matière d'autonomie

Besoins pour la participation sociale

Bloc 2 - Prestations de soins et d'accompagnement

Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Prestations en matière d'autonomie

Prestations pour la participation sociale

Bloc 3 - Pilotage et fonctions supports

Fonctions Gérer, manager, coopérer

Fonctions logistiques : Locaux et autres ressources pour accueillir, locaux et autres ressources pour héberger, fournir des repas, entretenir le linge, transports

2.6.2 Vision partagée des missions

Il est possible de présenter les missions du Foyer de Vie « Les Roseaux » au-delà de la simple vision réglementaire, tout en respectant le cadre juridique posé. Les professionnels ont ainsi cherché à définir et formaliser les missions de leur structure, de leur propre point de vue et en tenant compte des particularités et spécificités des usagers qu'ils accompagnent.

Ce travail permet de proposer une présentation personnalisée du Foyer de Vie, en lien avec la réalité du terrain, à travers la définition d'une liste de cinq missions clés, partagées par l'ensemble des professionnels et redéfinies ensemble lors de la réactualisation du projet :

- **MISSION 1 : Favoriser des conditions de vie de qualité**
 - Offrir un lieu de vie pour apporter bien-être, confort et sécurité aux usagers.
- **MISSION 2 : Prendre soin**
 - Prendre soin individuellement des résidents au niveau physique et psychique ;
 - Accompagner et prévenir les pathologies.
- **MISSION 3 : Développer l'expression de soi et la communication**
 - Faciliter les formes d'expression des résidents ;
 - Renforcer les lieux d'expression et de participation pour les résidents ;
 - Développer les outils nécessaires à la compréhension et la communication.
- **MISSION 4 : Favoriser l'autonomie**
 - Apprendre au résident à reconnaître ses capacités et ses limites ;
 - Renforcer la capacité de choisir des résidents ;
 - Favoriser l'autonomie à tous les stades de la vie et en fonction des possibilités du résident.
- **MISSION 5 : Promouvoir l'inclusion sociale et les partenariats**
 - Développer la socialisation « interne » et « externe » ;
 - Favoriser les interactions et l'inclusion dans l'environnement grâce au développement des partenariats.

2.6.3 Critère et conditions d'admission

Le critère général d'admission en Foyer de Vie et à l'accueil de jour est l'orientation de la MDPH.

- Les personnes accueillies présentent une déficience intellectuelle et peuvent justifier d'une autonomie partielle au niveau de la marche.
- Certaines personnes qui présentent des troubles psychiatriques associés stabilisés mais sans dangerosité permanente pour elles-mêmes ou autrui, peuvent être admises.
-
- Les personnes accueillies sont des adultes qui ont besoin d'un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne (habillage, déshabillage, toilette, etc.).
- Ne peuvent être accueillis :
 - Les adultes nécessitant une assistance médicale constante.
 - Les adultes présentant des troubles psychiatriques sévères incompatibles avec une vie en collectivité.

3 . L'offre de service

3.1 Les prestations proposées par le Foyer de Vie

3.2 Organisation de la vie collective et individuelle

3.3 Les partenariats

3.4 La place des familles et des tuteurs

3.5 La prévention de la maltraitance ou de la discrimination

3.1 Les prestations proposées par le Foyer de Vie

Les prestations proposées doivent être en lien direct avec les besoins et attentes des usagers qu'il accueille. Chacune des prestations de service est donc une **déclinaison opérationnelle** des missions confiées au Foyer de Vie « Les Roseaux », telles qu'elles sont présentées dans le chapitre précédent et rappelées ci-dessous.

Ces prestations sont les suivantes :

1. Prestation hôtelière ;
2. Restauration ;
3. Transports ;
4. Accompagnement social et vie quotidienne ;
5. Accompagnement dans les activités ;
6. Accompagnement médical et psychologique ;
7. Spécificités de l'accueil de jour et de l'accueil séquentiel.

1. Prestation hôtelière

Le foyer de vie « Les Roseaux » propose à ses usagers des chambres individuelles, adaptées en fonction du handicap et aménagées par l'installation si besoin (dans les sanitaires notamment) de main courante et barres d'appui.

Chaque usager a la possibilité de personnaliser sa chambre en apportant en respectant les normes anti-feu.

Le blanchissage du linge des usagers peut être pris en charge. Il est assuré par la lingerie du complexe de La Balme.

Chaque unité dispose d'une salle à manger commune et d'un salon.

Des salles d'activités dédiées à des projets spécifiques existent au RDC des deux bâtiments d'hébergement : relaxation, gym et remise en forme, esthétique et coiffure, peinture, bricolage...

Les moyens mis en œuvre

- 38 chambres réparties sur 3 étages dans 2 bâtiments.
- Les chambres peuvent être équipées de : lit, chevet, armoire, commode et d'une salle d'eau privative. Certaines possèdent un accès sur une terrasse ou un balcon.
- La surface des chambres varie entre 25 m² et 35 m².
- Les professionnels du foyer de vie et de l'accueil de jour veillent à la protection et à la sécurité de chaque usager, s'assurent que la personne est accompagnée dans chaque circonstance où son handicap pourrait la mettre en danger, du fait de l'environnement, des autres usagers et éventuellement de lui-même. La nuit, la surveillance est assurée par un veilleur (par bâtiment).
- Un cadre assure la permanence 24h/24.
- En fonction des situations familiales ou des besoins individuels, les usagers hébergés sont accueillis sur les temps de week-end et de vacances.
- En cas d'absence, la chambre peut être utilisée par d'autres usagers dans le cadre d'un accueil séquentiel.

2. Restauration

Le Foyer de Vie « Les Roseaux » propose une restauration, du petit déjeuner au repas du soir. Les repas tiennent compte des éventuels régimes sur prescription médicale.

Le foyer propose les prestations de restauration suivantes

- Le petit déjeuner ;
- Le déjeuner ;
- Une collation l'après-midi ;
- Le dîner.

Les moyens mis en œuvre

Les repas sont livrés par la cuisine centrale située à Seynod en liaison froide et remis en température aux FAM Les Iris puis distribué sur les groupes dans des containers isothermes.

3. Transports

L'établissement se charge du transport des usagers pour effectuer les déplacements nécessaires dans la vie quotidienne.

Les moyens mis en œuvre

- 4 véhicules de 9 places et 1 véhicule de 5 places.
- 1,5 ETP affectés spécifiquement aux transports des externes et au transport des linges et des containers de repas.

3.2 Organisation de la vie collective et individuelle

L'accompagnement proposé est organisé dans le temps, en fonction des contraintes et des besoins de la vie collective, mais également en fonction des besoins et attentes de chaque usager.

3.2.1 Organisation de la vie collective

Période, horaires d'ouverture et vacances

L'établissement est ouvert 365 jours par an et 24h/24.

Le fonctionnement des unités de vie

Six unités d'hébergement et une unité d'accueil de jour de tailles différentes répondent à des besoins d'accompagnement adaptés au rythme des usagers :

- 1 groupes de 4 usagers ;
- 2 groupes de 6 usagers ;
- 1 groupe de 7 usagers ;
- 2 groupes de 10 usagers ;
- L'accueil de jour pour 8 usagers ;

Encadrement en journée

Le personnel éducatif de jour est présent de 7h45 à 20h45 la semaine et de 8h à 20h30 le week-end.

Encadrement la nuit

La nuit est sous la responsabilité d'une équipe de surveillants de nuit de 20h30 à 8h00.

Organisation de l'activité journalière – ses objectifs

- Accompagner l'usager dans les situations quotidiennes en fonction de son degré d'indépendance (toilettes, repas...);
- Prendre soin ;
- Favoriser l'autonomie ;
- Développer l'expression de soi et la communication ;
- Promouvoir l'inclusion sociale.

Les moyens mis en œuvre

Ces différentes prestations forment un ensemble concernant la vie de la personne et son intégration dans un collectif. Les prestations varient en fonction des besoins et attentes des usagers. Elles sont organisées et structurées dans le cadre du projet personnalisé.

Horaires	Programme	Observations
7h45-12h00	- Levers échelonnés - Distribution des traitements - Aide à la toilette - Activités sur les unités - Activités transversales à l'ensemble des groupes pour une partie des usagers	Accompagnement des usagers sur leurs unités
12h-14h	Repas sur chaque unité	
14h- 16h30	Activités transversales	Sortie des usagers de leur groupe habituel
16h30 à 20h45	Retour des usagers sur les groupes, aide à la toilette puis repas et soirée	

→ Pistes de progrès

[Lien avec la fiche actions n° 2.3](#) Développer la communication avec et pour les résidents.

[Lien avec la fiche actions n° 4.1](#) Développer la participation et l'implication des résidents en fonction de leurs compétences et appétences au niveau de leur vie quotidienne.

→ Pistes de progrès

[Lien avec la fiche actions n° 3.3](#) Développer le fonctionnement par unités restreintes afin d'alléger la collectivité.

Organisation des activités

- L'ensemble du personnel éducatif est sollicité, tant pour les interventions de la vie quotidienne que pour la conduite d'activités. Un encadrement est prévu de façon renforcée sur les temps d'activité.
- Les activités sont organisées chaque après-midi (entre 14 et 16h30). Elles répondent à un besoin individuel, l'accompagnement individuel est donc favorisé et formalisé dans un projet personnalisé.
 - Un planning hebdomadaire d'activités est élaboré en concertation avec l'utilisateur et l'éducateur référent, en septembre. Il tient compte des souhaits de l'utilisateur ainsi que de ses besoins définis dans son projet personnalisé. Ce planning est révisable et adaptable à tout moment.
 - Dans des situations exceptionnelles, l'utilisateur peut être exempté de participer à ces activités.
 - Le week-end constitue un temps plus particulier dans le déroulement de la semaine au Foyer de vie. Les activités sont différentes sur ces 2 journées.

Atouts pour la personne accompagnée

Le maintien et le développement des capacités physiques, de la communication, l'expression verbale et corporelle sont les préoccupations principales de l'équipe pluridisciplinaire. L'activité est adaptée selon les besoins, les compétences et le rythme de la personne.

La pertinence des activités est évaluée dans le cadre du projet personnalisé et réajusté si nécessaire.

Les activités proposées sont les suivantes

- Sportives : voile, piscine, marche et randonnée, gym, ...
- Artistiques : bricolage, peinture, théâtre, cuisine, ...
- Relaxantes : salle Snoezelen, conte, relaxation, balnéothérapie ...
- D'inclusion sociale : citoyenneté, courses en ville, participation aux fêtes et aux manifestations...

➔ Pistes de progrès

Lien avec la fiche actions n° 4.2 Maintenir une dynamique des activités et créer de nouveaux événements conviviaux pour les résidents

Lien avec la fiche actions n° 4.3 Retravailler les activités en termes de lien social et d'inclusion sociale.

Lien avec la fiche actions n° 1.3 Proposer des séjours de résidents dans d'autres établissements ou familles d'accueil.

3.2.2 Organisation de la vie individuelle dans le respect du droit des usagers

Chaque étape de l'accompagnement se fait dans le respect absolu des droits des usagers, définis notamment dans la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002.

- Admission

Objectifs / Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Formalités administratives. - Constitution du dossier individuel. - Rencontre avec l'utilisateur et sa famille. - Décision d'admission.
Respect du droit des usagers	<p>Les conditions d'admission et de départ sont définies dans le règlement de fonctionnement (CASF art.L.311-4 et L.311-7). Le règlement de fonctionnement définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective. Il a été établi après consultation du Conseil de la Vie Sociale.</p> <p>Le dossier individuel : il regroupe toutes les informations et les antécédents de l'utilisateur. C'est un outil indispensable pour la cohérence de l'accompagnement.</p>

- Accueil et entrée dans l'établissement

Objectifs / Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de l'établissement. - Remise des documents obligatoire et explication : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés, liste des personnes qualifiées. - Signature du contrat de séjour (étape 1 + 30 jours).
Respect du droit des usagers	<p>Contrat de séjour (CASF art.L.311-4) : ce document qui définit les objectifs et les conditions de l'accueil est signé par la personne ou son représentant légal. Il est remis dans le mois qui suit l'admission.</p> <p>Un exemplaire de la charte des droits et libertés de la personne accueillie (CASF art.L.311-4), du règlement de fonctionnement et de la liste des personnes qualifiées est remis au tuteur avec le livret d'accueil au moment de la signature du contrat de séjour.</p> <p>Le recours à une personne qualifiée (CASF art.L.311-5): en cas de difficultés, l'utilisateur ou son représentant légal peut choisir une personne qualifiée, sur une liste établie conjointement par le préfet du département et le président du Conseil Général, et remise au moment de l'accueil.</p>

- **Elaboration du projet personnalisé**

Objectifs / Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Observation de l'utilisateur (phase d'intégration). - Réunion d'équipe, synthèse de la phase d'observation. - Elaboration du projet personnalisé avec l'utilisateur. - Contractualisation (avenant au contrat de séjour).
Respect du droit des usagers	<p>Projet personnalisé : il constitue un avenant au contrat de séjour et consiste pour chacun des usagers à :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Identifier les axes de travail de son accompagnement, dont la finalité est de favoriser son bien-être et l'amélioration ou la préservation de son autonomie dans son parcours de vie, o Inscrire le projet dans une perspective durable, o Impliquer tous les acteurs de cet accompagnement, en s'assurant que chacun d'eux prenne toute sa place, de la façon la plus juste. Le projet personnalisé est le fruit d'une réflexion et d'une élaboration menées en commun entre l'utilisateur, sa famille et les professionnels, dans la limite du respect de règles qui doivent protéger l'intimité de la personne.

- **Mise en œuvre et actualisation du projet personnalisé**

Objectifs / Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Identification d'un référent pour la mise en œuvre du projet personnalisé ; - Suivi, évaluation par le biais des rencontres avec l'utilisateur, des réunions d'équipe, des rencontres avec les familles, des observations faites... - Suivi du projet réguliers et contractualisation du projet tous les 18 mois.
Respect du droit des usagers	Le projet personnalisé et sa mise en œuvre.

3.2.3 Accompagnement médical et psychologique

L'utilisateur et sa famille choisissent les médecins traitants (généralistes et spécialistes).

Les consultations chez le médecin traitant se font en cabinet libéral.

Un **médecin psychiatre** assure une permanence d'une matinée par semaine. Il assure la prise en charge psychiatrique et le suivi de certains usagers.

Une **psychologue** est chargée du suivi et du soutien psychologique de certains usagers. Elle participe à l'élaboration des projets personnalisés.

L'**infirmière** du foyer est chargée de la coordination avec les médecins traitants et de la vérification des traitements conformément à la prescription médicale. Elle assure la délégation des tâches relatives au soin aux équipes éducatives.

Les **équipes éducatives** assurent l'aide à la prise des médicaments ou leur distribution (sous la responsabilité de l'infirmière) et alerte l'équipe médicale dès que nécessaire.

→ **Pistes de progrès**

Lien avec la fiche actions n° 3.1 Concevoir le projet d'accompagnement du FDV au regard des problématiques de soins (pathologies, prégnance de la dimension psychiatrique, vieillissement, dépendance...)

3.2.4 Spécificités de l'accueil de jour et de l'accueil séquentiel

■ L'accueil de jour

Il s'agit d'accueillir pour une ou plusieurs journées ou demi-journées par semaine des personnes en situation de handicap vivant à leur domicile.

8 places en accueil de jour sont disponibles. Les horaires d'accueil sont de 9h30 à 16h30, les jours de semaine 220 jours par an. Un chauffeur est préposé au transport des usagers de l'accueil de jour.

On distingue les périodes d'activité habituelle et les moments de vacances (Noël, Février, Pâques et grandes vacances). Les usagers retournent en famille sur les temps de vacances.

■ L'accueil séquentiel

L'accueil séquentiel est un dispositif de l'aide sociale à l'enfance défini par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance comme un accueil à temps complet ou partiel, modulable en fonction des besoins de l'enfant. Il n'existe pas, à notre connaissance de texte légal le définissant pour le secteur des adultes handicapés.

L'accueil séquentiel consiste à proposer une chambre vide en raison d'une absence de son occupant habituel (vacances, hospitalisation etc.) à une personne recherchant une solution d'hébergement provisoire. L'organisation est la suivante :

- Pas de chambre réservée mais le partage d'une chambre habituellement occupée ;
- Pas de durée limitée dans l'année ;
- Une orientation MDPH foyer de vie ;
- Un financement par le Conseil Départemental au prix de journée habituel ;
- Une participation financière de la personne accueillie selon les modalités définies par le règlement d'aide sociale du département pour les foyers de vie.

Le foyer demande aux familles un planning prévisionnel des absences pour le trimestre à venir. Sur cette base le foyer établit les possibilités d'accueil séquentiel, la durée de cette disponibilité ainsi que la période.

3.3 Les partenariats

Le foyer de vie conduit des partenariats privilégiés en lien avec les activités proposées aux usagers :

- ESAT de la ferme de Chosal (Activité avec les ânes et Land'Art) ;
- Centre socio culturel du Parmelan à Annecy (Ecole de cirque) ;
- Collège de La salle à Pringy (ateliers cuisine et ateliers création de meubles en palette) ;
- Ecole de la Balme de Sillingy (activité partagée avec les enfants) ;
- Secours populaire ;
- Marché de Noël de Choisy ;
- Service jeunesse de la mairie de la Balme (partenariat lors de la fête des mères).

Un partenariat informel existe avec les commerçants de la commune, particulièrement avec le supermarché de proximité, la maison de la presse et plus ponctuellement avec l'opticien. Le dimanche matin, les usagers se rendent sur le marché local et peuvent acheter des produits de saison et confectionner le repas à l'issue de cette sortie.

Les relations avec la mairie de la Balme de Sillingy restent étroites, par exemple au travers du comité de Jumelage La Balme-Colle Umberto en Italie. Tous les deux ans, un groupe de six usagers se rend en Italie avant d'accueillir à son tour un groupe d'italiens durant 5 jours en juin pour leur faire découvrir la région. Ces échanges sont enrichissants pour tous les participants. Une réception en mairie est organisée à cette occasion.

D'autres formes de partenariats existent, notamment avec la pharmacie Chorus, ce qui facilite l'accompagnement médical et para-médical des usagers. Une convention de partenariat a été signée en 2011 avec le CHANGE (Centre Hospitalier de la Région d'Annecy). L'établissement a contribué à l'élaboration du projet Handiconsult et participe aux actions de l'association Dentdicap74.

Enfin, l'établissement reçoit en permanence des stagiaires des centres de formation aux métiers de la santé et des professions du médico-social de la région. Certains professionnels interviennent en tant que formateurs dans les centres de formation.

→ Pistes de progrès

Lien avec la fiche actions n° 1.1 Valoriser l'image de l'établissement, pérenniser, développer notre réseau et rechercher de nouveaux partenaires.

3.4 La place des familles et des tuteurs

La famille et les tuteurs occupent une place prépondérante dans la vie de chacun des usagers du foyer de vie « Les Roseaux ».

Nous savons combien les personnes handicapées sont sensibles à la qualité de la relation parents/tuteurs/professionnels. Ils ont besoin de sentir une confiance réciproque entre eux.

Les familles sont donc invitées à jouer leur rôle d'actrices de la vie institutionnelle et sont associées à la vie de l'établissement par :

- **Le Conseil de la vie sociale ; (CASF art.L.311-6) :**
Le Conseil de la vie sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueillie l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Le cadre général et les règles de fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale sont définis par l'AAPEI l'EPANOU.
- **Les rencontres (formelles ou informelles) :**
Les rencontres informelles permettent de maintenir des contacts de proximité. Des rencontres formalisées ont lieu autour du projet personnalisé. Une réunion générale des familles est organisée annuellement.
- **Contacts téléphoniques, échanges informels :**
Des échanges téléphoniques sont possibles entre l'équipe d'accompagnement et les familles. Ces échanges facilitent les transmissions d'informations.
- **Projets ponctuels :**
Les familles sont invitées lors de projets ponctuels : journée pétanque, peinture, exposition, bricolage...

→ Pistes de progrès

Lien avec la fiche actions n° 1.3 Etablir un cadre défini concernant la place des parents et bénévoles dans le foyer de vie.

3.5 La prévention de la maltraitance ou de la discrimination

Le Foyer de Vie « Les Roseaux » applique le protocole de prévention et de lutte contre la maltraitance, validé par l'Association en juin 2012, remis à chaque nouveau salarié et aux stagiaires en formation.

Le Foyer de vie et l'accueil de jour « Les Roseaux » accueillent des personnes fragilisées par leur handicap du fait de leur déficience. Ces personnes, plus que d'autres, peuvent être amenées à subir ou à s'infliger des

maltraitements. Elles doivent être protégées des discriminations et des violences externes, mais aussi des risques de discrimination et de violences institutionnelles internes.

- Chacun des acteurs assure à l'autre une fonction de veille pour prévenir toutes formes de « violence institutionnelle ».
- Cette fonction de veille doit s'installer quand l'institution fonctionne correctement et servir quand l'institution dysfonctionne. Elle doit être renforcée par l'ensemble des acteurs extérieurs au foyer, c'est-à-dire par le travail en partenariat avec l'équipe du siège, les intervenants extérieurs et les familles.
- L'établissement a mis en place des groupes d'Analyse de la Pratique. Avec l'aide d'un intervenant extérieur à la structure, les professionnels étudient collectivement des situations concrètes issues de leur pratique et en analysent les enjeux, comportements et bonnes pratiques.
- En cas de suspicion de maltraitance, le directeur du foyer des Roseaux intervient selon des procédures d'intervention définies par la circulaire N° 2002 / 265 du 30 avril 2002 relative au renforcement des procédures de traitement des signalements de maltraitance et d'abus sexuels envers les enfants et les adultes vulnérables accueillis dans les structures sociales et médico-sociales et selon les procédures définies par le protocole de l'Association cité plus haut.

4 . Le fonctionnement du Foyer de vie

4.1 Les moyens humains

4.1.1 - Le personnel

4.1.2 - Les dispositifs de travail en équipes

4.1.3 - La communication écrite et les écrits à produire pas les professionnels

4.2 Les moyens matériels

4.3 Les moyens financiers

4.1 Les moyens humains

4.1.1 Le personnel

FONCTIONS	MISSIONS	ETP
Encadrement		
Directrice de complexe	<p>Le directeur du complexe anime une équipe de professionnels avec l'aide de son directeur adjoint et du chef de service. Le directeur coordonne l'ensemble des activités de l'établissement, et est responsable de la qualité des prestations et de la sécurité des personnes qui y résident.</p> <p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et conduite du projet d'établissement - Management et animation des équipes - Organisation et gestion des activités de l'établissement - Gestion administrative, budgétaire et financière de l'établissement - Relations avec l'extérieur - Relations avec les parents 	1
Directrice adjointe	<p>Le directeur adjoint assiste le directeur de l'établissement dans la conduite de ses activités. Il peut être amené à remplacer le directeur en cas d'absence.</p> <p>Missions(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition et conduite du projet d'établissement - Encadrement des équipes éducatives - Gestion courante et administrative de la structure - Communication interne et externe - Suivi de projets associatifs transversaux 	1
Chef de service éducatif	<p>Le chef de service éducatif est responsable, devant le directeur et le directeur adjoint, de la conduite de l'action éducative et de l'organisation du travail de l'équipe éducative de son service, dans le respect des droits des usagers et des textes législatifs et selon les orientations déterminées par le CA et définies par la direction.</p> <p>Missions(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du travail et des plannings - Animation des équipes - Accueil et accompagnement des stagiaires - Pilotage des projets personnalisés des usagers - Suivi de l'évaluation interne 	1

FONCTIONS	MISSIONS	ETP
Equipe éducative		
Personnel éducatif (Educateur Spécialisé, Moniteur Educateur, AMP, surveillants de nuit)	Mission(s) : <ul style="list-style-type: none"> - Etablit une relation, élabore un diagnostic éducatif, rédige et met en œuvre le projet personnalisé de l'usager. - Observe et évalue les besoins de l'usager et envisage l'éventuel réajustement du projet personnalisé. - Accompagne l'usager dans les actes de la vie quotidienne, dans les activités de socialisation et les activités de médiation. - Gère les relations de groupe, régule les tensions, organise la vie collective au sein du lieu de vie. - Assure la référence éducative des projets personnalisés dont il a la responsabilité. - Distribution des traitements sous délégation de l'infirmière. - Assure l'utilisation du logiciel « usager ». 	
	Spécificité « Educateur spécialisé » <i>Le rôle des éducateurs spécialisés est complété par une fonction de coordonnateur d'équipe.</i>	6,55 ES 5,65 ME 7,5 AMP
	Spécificité « Veilleurs de nuit » <i>Les surveillants de nuit assurent par une présence continue la sécurité des personnes accueillies et des locaux et effectuent une surveillance régulière. Les surveillants de nuit sont souvent le seul témoin d'évènements et comportements nocturnes. Ils doivent :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les problèmes spécifiques aux personnes, les effets de la situation de nuit sur certains (angoisse, détresse) - Connaître les conduites à tenir dans les situations de crise - Respecter les impératifs de la discrétion professionnelle - Savoir transmettre les informations utiles à l'équipe de jour (passage d'informations : écrites, orales, routinières, exceptionnelles) avec une notion de continuité de l'accompagnement. 	4,6 ETP

FONCTIONS	MISSIONS	ETP
Services Généraux		
Secrétaire	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure le service accueil et le secrétariat administratif - Assurent les premiers contacts qui vont donner aux usagers, à leurs familles et aux partenaires une idée de la place qui leur est faite et la nature des relations qui vont pouvoir s'instaurer. - Réalise le traitement administratif de dossiers (frappe de courrier, mise en forme de document, ...) et transmet les informations (e-mail, notes, etc.) 	0,50
Agent de maintenance	<p>Mission(s) :</p> <p>Assure l'entretien technique et répare les locaux sur l'ensemble du site « Les Roseaux ».</p>	1
Chauffeurs	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure le transport des usagers de l'accueil de jour. - Il a le souci du bien-être et de la sécurité des usagers pendant le transport ; - Il doit savoir gérer les situations comportementales difficiles pendant les trajets. - Il a un rôle important au niveau de la communication avec les familles : transmission des informations. - Assure le réchauffage des plats 	1,5
Agent entretien	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le nettoyage des locaux individuels et collectifs. 	3,6

FONCTIONS	MISSIONS	ETP
Psychologue	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise des actions d'analyse, d'évaluation psychologique et de conseil, selon les besoins des usagers afin de leur apporter un soutien ou une aide psychologique ; - Réalise des bilans psychologiques ; - Participe aux synthèses et à la rédaction des projets personnalisés ; - Assure parfois le suivi d'actions psychothérapeutiques. 	0,40
Médecin psychiatre	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe à la décision d'admission ; - Assure le suivi médical / ou thérapeutique de certains usagers. 	0,10
Ergothérapeute	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure les bilans et les soins liés à sa spécialité dans le cadre du projet personnalisé. - Participe aux instances de concertation de l'équipe pluridisciplinaire. 	0,20
Infirmière	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalise les soins infirmiers, d'hygiène et de confort selon le protocole médical et les règles d'hygiène et d'asepsie ; - Coordonne les actions de prévention et participe à la réalisation des protocoles ; - Gère la pharmacie. - Gérer et accompagner certains rendez-vous médicaux 	1
Aide-Soignante	<p>Mission(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aider l'infirmière à la réalisation de soins ; - Suit la délégation des soins infirmiers auprès des équipes ; - Entretien le matériel de soin ; - Gérer et accompagner certains rendez-vous médicaux 	1

Les stagiaires.

L'établissement accueille de nombreux stagiaires avec la volonté de s'engager dans la formation des professionnels de demain. Les stagiaires s'impliquent dans la vie des groupes ou des services. Leur formation est l'opportunité pour les salariés d'avoir une responsabilité de transmission.

→ Pistes de progrès

Lien avec la fiche actions n° 2.1 Favoriser la mobilité et l'intégration des professionnels.

Lien avec la fiche actions n° 2.2 Améliorer la qualité des transmissions et des écrits entre professionnels et en direction des familles et renforcer la communication entre les différents services des Roseaux

5. Horizon 2018-2022

5.1 Les enjeux du foyer de vie

5.2 Les orientations stratégiques

5.3 Les axes de travail et fiches actions associées

5.4 Planning de mise en œuvre des fiches actions

5.5 Les objectifs en matière d'évaluation et la mise en œuvre du projet d'établissement

5.1 Les enjeux du foyer de vie

Les enjeux fondamentaux du foyer sont les suivants :

- **Des enjeux liés à l'accompagnement de l'utilisateur et à son bien-être :**
 - La capacité de l'établissement à gérer l'évolution des pathologies des publics.
 - La prise en compte de deux dynamiques des résidents du foyer :
 - Les personnes vieillissantes ;
 - Les personnes plus jeunes.
 - La prise en compte de la dimension psychiatrique dans l'accompagnement ;
 - La participation et l'implication de chaque résident en fonction de ses compétences, de ses aptitudes au niveau de la vie quotidienne de l'établissement et de son unité de vie ;
 - La communication (amélioration de la signalétique, utilisation renforcée des outils de communication) ;
 - La valorisation de l'éthique et de la bientraitance à toutes les étapes du parcours de la personne accompagnée ;
 - L'évolution des locaux (circulation, accessibilité et aménagements extérieurs).

- **Des enjeux liés à la gestion du foyer et aux exigences de la commande publique :**
 - L'informatisation et l'utilisation des nouvelles technologies (NTIC) ;
 - La bascule en EPRD (état prévisionnel des recettes et des dépenses) qui va amener le foyer à repenser les budgets, à avoir une vigilance d'évaluation et à disposer d'outils de pilotage ;
 - L'inscription dans le dispositif ANAP en mai 2018 (évaluation fine des besoins des usagers) et la prise en compte de **la nomenclature Serafin PH**.
 - Préservation de l'environnement

Les orientations stratégiques ont été définies en COPIL puis retravaillées avec les professionnels sur la mise en œuvre sous la forme de fiches actions (FA). Elles tiennent compte de ces enjeux et tentent d'y répondre au mieux dans le périmètre d'un projet d'établissement. Le niveau de réponse à certains enjeux se fera au niveau associatif.

Les orientations stratégiques du foyer de vie

Ce volet constitue la **partie prospective** du projet d'établissement qui permet de répondre à la question « **vers où allons-nous demain ?** ».

Les orientations stratégiques et les actions décrites dans ce paragraphe sont le résultat d'un **travail collaboratif**, qui a associé l'équipe de direction, la chef de service et les professionnels de l'établissement.

Quatre orientations stratégiques ont été actées :

Renforcer la dimension institutionnelle et partenariale du foyer de vie

Consolider la communication au sein et en dehors du foyer de vie

Adapter l'accompagnement aux situations diverses et complexes des résidents

Améliorer l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des activités

Dans chaque orientation stratégique ont été identifiées des **actions à mener dans les 5 années**. Elles ont été déclinées sous la forme de **fiches actions** présentées dans la partie suivante.

5.2 Les axes de travail et fiches actions associées

Orientation Stratégique : 1 Renforcer la dimension institutionnelle et partenariale du foyer de vie	Fiche action n° : 1.1 Valoriser l'image de l'établissement, Pérenniser et développer notre réseau et rechercher de nouveaux partenaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Se faire connaître au niveau local - S'intégrer / s'inclure dans un tissu social et réseau associatif - Rassurer sur le handicap - Partager et informer - Créer de nouvelles activités - Donner un ancrage local - Valoriser l'image du foyer de vie pour développer notre mode de communication externe.
Livrable attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Listing des associations et des partenaires - Organisation d'une journée portes-ouvertes, présentation du foyer de vie à l'IME - Expositions artistiques - Communication sur les évènements internes
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 professionnels par bâtiment) - Chef de service
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - 1 éducateur
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents - Les familles
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 - Remettre en place les expositions et réaliser un livre d'or 2 - Lister les partenaires existants et identifier ceux à développer 3 - Lister les associations et les rencontrer : organiser une journée portes-ouvertes 4 - Organiser des rencontres avec la mairie (CCAS) pour l'associer 5 -Présentation à l'IME
Moyens à mettre en œuvre	3 Séances de travail.
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux partenaires et diversités des partenaires rencontrés - Taux de participation à la journée portes ouvertes - Taux de participation aux expositions
Planning de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2019 puis actions récurrentes.

Cette fiche action correspond au Bloc 3 de la nomenclature SERAFIN PH - Pilotage et fonctions supports - Fonctions Gérer, manager, coopérer

Orientation Stratégique : 1 Renforcer la dimension institutionnelle et partenariale du foyer de vie	Fiche action n° : 1.2 Proposer des séjours/échanges aux résidents dans d'autres établissements ou familles d'accueil
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sortir des Roseaux - Accueillir d'autres résidents - Mettre en place des séjours de rupture - Permettre à ceux qui n'ont plus de liens familiaux de recréer des relations - Connaître d'autres résidents et entretenir d'anciennes relations
Livrable attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Listing des établissements et des familles d'accueil - Intégration dans les projets personnalisés
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 professionnels par bâtiment) - Psychologue - Directrice adjointe
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice adjointe
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents - Les familles/tuteurs
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Lister les établissements partants et les rencontrer 2 Lister les familles d'accueil 3 Prendre contact avec des associations de familles d'accueil 4 Prendre contact avec les assistantes sociales (EPANOU, Hôpital...) 5 Travailler la dimension accueil d'autres résidents 6 Proposer des séjours aux résidents
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de séjours organisés en externe (autres établissements et familles d'accueil) - Nombre de résidents accueillis au FDV
Planning de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2019

Cette fiche action correspond au Bloc 1 de la nomenclature SERAFIN PH – Besoins – Besoins pour la participation sociale

Et au Bloc 2 - Prestations de soins et d'accompagnement - Prestations pour la participation sociale

Orientation Stratégique : 1 Renforcer la dimension institutionnelle et partenariale du foyer de vie	Fiche action n° : 1.3 Etablir un cadre défini concernant la place des parents et des bénévoles dans le foyer
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'implication des familles et bénévoles dans un cadre défini en dehors de l'accompagnement de leur proche - Rassurer les familles et penser le bénévolat - Permettre de développer notre panel d'activités - Permettre aux parents de rencontrer d'autres résidents
Livraison attendue	<ul style="list-style-type: none"> - Listing de bénévoles - Charte de bénévolat et d'engagement mutuel
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 professionnels par bâtiment) - Directrice de complexe
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice de complexe
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents - Les familles - L'association
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Définir le rôle des bénévoles 2 Elaborer une charte des bénévoles 3 Prospector et trouver des bénévoles 4 Penser l'organisation d'une équipe de bénévoles 5 L'intégrer dans un projet et sécuriser l'action
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux bénévoles - Nombres de bénévoles investis par action - Existence de la charte
Planning de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2021

Cette fiche action correspond au Bloc 3 de la nomenclature SERAFIN PH - Pilotage et fonctions supports - Fonctions Gérer, manager, coopérer

<p>Orientation Stratégique : 2 Consolider la communication au sein et en dehors du foyer de vie</p>	<p>Fiche action n° : 2.1 Favoriser la mobilité et l'intégration des professionnels : anciens, nouveaux, remplaçants et stagiaires, travailler l'image perçue de chaque groupe</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux accueillir les professionnels - Leur donner les informations nécessaires - Développer une dynamique collective - Permettre aux résidents d'éviter les relations exclusives travailler la notion de référent - Prendre de la distance sur l'accompagnement - améliorer la connaissance mutuelle de chaque groupe
<p>Livrable attendu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des fiches missions (aide-soignante, coordinateur) - Réflexion et écrit sur le rôle et les missions du référent - Livret d'accueil des nouveaux professionnels, des remplaçants et stagiaires - Outil de recueil des idées des professionnels - Outils de présentation de chaque groupe
<p>Groupe projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 coordinateurs - 1 membre de l'équipe de nuit - 1 remplaçant - Chef de service - Directrice adjointe - 1 représentant du Service RH
<p>Responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice adjointe
<p>Personnes / services / concernés/destinataires du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes
<p>Méthode à mettre en œuvre/étapes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Reprendre le classeur vie de groupe et les codes communs dans un souci d'harmonisation 2 Elaborer un protocole d'accueil et le livret d'accueil 3 Elaborer les fiches missions (notamment celles qui restent à créer : aide-soignante, coordinateur) 4 Etablir un suivi de la mobilité 5 Mettre en place un outil de recueil des idées
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail - Solliciter un ou deux stagiaires et une aide-soignante pour une séance de travail
<p>Critères d'évaluation de la fiche action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la mobilité des professionnels à 5 ans et évolution - Entretiens professionnels d'évaluation - Existence des fiches missions et d'un livret d'accueil
<p>Planning de mise en œuvre</p>	<p>1^{er} semestre 2021</p>

Cette fiche action correspond au Bloc 3 de la nomenclature SERAFIN PH - Pilotage et fonctions supports - Fonctions Gérer, manager, coopérer

<p>Orientation Stratégique : 2 Consolider la communication au sein et en dehors du foyer de vie</p>	<p>Fiche action n° : 2.2 Améliorer la qualité des transmissions et des écrits entre professionnels et en direction des familles Et renforcer la communication entre les différents services</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre et partager les informations nécessaires - Améliorer l'intégration du soin au niveau des transmissions - Favoriser les relations entre professionnels et les familles - Donner la bonne information au bon moment au résident et éviter ainsi les troubles du comportement - Distribuer les bonnes informations à la bonne personne - Développer un outil de communication
<p>Livrable attendu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecrit sur le contenu et la qualité des transmissions - Réflexion sur la manière de faire vivre et de suivre les formations - Création d'une base de données dématérialisée à pour les professionnels - Utilisation du nouveau logiciel Imago d'AXAPA - Elaboration des outils de communication (ex : carnet des véhicules) - Réflexion sur la communication et la coordination avec l'entretien des locaux/lingerie et la cuisine centrale
<p>Groupe projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 professionnels par bâtiment) - 1 membres de l'équipe de nuit - Gouvernante - Homme entretien et chauffeur - Chef de service - Psychologue - Infirmière - Directrice adjointe
<p>Responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directrice adjointe
<p>Personnes / services / concernés/destinataires du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes
<p>Méthode à mettre en œuvre/étapes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Organiser une formation sur les transmissions et les écrits professionnels 2 Organiser une formation sur l'utilisation des outils informatiques 3 Etablir une méthode de transmission et un suivi des formations 4 Créer une bibliothèque professionnelle dématérialisée et physique 5 Créer ou ajuster de nouveaux outils de communication (Tableau chauffeurs / véhicules, Carnet hommes d'entretien...) 6 Utilisation et formation à Imago
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail
<p>Critères d'évaluation de la fiche action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des transmissions (prochaine évaluation externe) - Amélioration de la communication interne - Niveau d'utilisation d'Imago
<p>Planning de mise en œuvre</p>	<p>1^{er} semestre 2021</p>

Cette fiche action correspond au Bloc 3 de la nomenclature SERAFIN PH - Pilotage et fonctions supports - Fonctions Gérer, manager, coopérer - Fonctions logistiques : Locaux et autres ressources pour accueillir, locaux et autres ressources pour héberger, fournir des repas, entretenir le linge, transports

<p>Orientation Stratégique : 2 Consolider la communication au sein et en dehors du foyer de vie</p>	<p>Fiche action n° : 2-3 Développer la communication avec et pour les résidents (signalétique, FALC, pictogrammes/photos, utilisation des NTIC/nouvelles technologies informatiques (WIFI) et de communication)</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès à l'information pour les résidents - Informer sur l'utilisation des nouvelles technologies et adapter les outils existants - Donner des repères aux résidents notamment sur les bâtiments et entre les bâtiments (signalétique) - Atténuer certains troubles du comportement en informant de façon plus adaptée
<p>Livrable attendu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et création de moyens de communication adaptés (compte-rendu, note d'information, charte, planning, menu...) - Elaboration d'une charte informatique pour les résidents - Installation du WIFI sur les bâtiments
<p>Groupe projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 professionnels par bâtiment et 2 professionnels connaissant le langage FALC) - Ergothérapeute - Psychologue - Chef de service - Directrice adjointe
<p>Responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service
<p>Personnes / services / concernés/destinataires du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents
<p>Méthode à mettre en œuvre/étapes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Former les résidents et les professionnels aux nouvelles technologies 2 Formaliser des groupes de parole visant à faire vivre les supports de communication 1 Recueillir les attentes des résidents en termes de communication
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de travail de préférence le mardi
<p>Critères d'évaluation de la fiche action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et diversité des outils créés - Utilisation des outils par les résidents et les professionnels
<p>Planning de mise en œuvre</p>	<p>1^{er} semestre 2019</p>

Cette fiche action correspond au Bloc 1 de la nomenclature SERAFIN PH - Besoins - Besoins en matière d'autonomie et de participation sociale - Besoins pour la participation sociale

Et au Bloc 2 Prestations de soins et d'accompagnement- Prestations en matière d'autonomie - Prestations pour la participation sociale

Orientation Stratégique : 3 Adapter l'accompagnement aux pathologies diverses et complexes des résidents	Fiche action n° : 3.1 Concevoir le projet d'accompagnement du FDV au regard des problématiques de soins des résidents (pathologies, prégnance de la dimension psychiatrique, vieillissement, dépendance...)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler la notion de soin - Sensibiliser à l'observation du prendre soin - Organiser la transmission d'informations médicales aux résidents (accès au dossier médical) et à la famille. - Travailler sur la personne de confiance et les directives anticipées
Livrable attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des familles sur l'importance d'échanger les informations médicales. - Accès au dossier de soins par les résidents - Rédaction des directives anticipées et choix de la personne de confiance
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 professionnels par bâtiment) - Infirmière - Aide-soignante - Psychologue - Chef de service - Directrice adjointe
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Infirmière
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents, les familles
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Définir le mot soin (différence prendre soin et soin médical - santé, soins, dimension psychiatrique...) 2 Mesurer les besoins de formation à ce sujet 3 Programmer des formations sur les questions relatives à l'accompagnement aux soins 4 Organiser une réflexion sur la personne de confiance et les directives anticipées 5 Organiser la transmission d'informations médicales aux résidents (accès au dossier médical) et à la famille
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de travail - Intervention de la CPAM (accompagnement aux soins)
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions autour de l'accompagnement aux soins - Nombre de directives anticipées établies
Planning de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2019

Cette fiche action correspond au Bloc 1 de la nomenclature SERAFIN PH - Besoins

- Besoins en matière de santé somatique ou psychique

Et au Bloc 2 Prestations de soins et d'accompagnement - Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Orientation Stratégique : 3 Adapter l'accompagnement aux pathologies diverses et complexes des résidents	Fiche action n° : 3.2 Accompagner l'intimité, l'affectivité, la sexualité des résidents et l'affectivité vis à vis des professionnels
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Etre à l'écoute du désir des résidents (sexualité, parentalité). - Respecter leur intimité - Créer des instances informatives - Sensibiliser les parents à l'existence de la vie affective de leurs enfants
Livrable attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers en lien avec le corps, la relation à l'autre... - Réflexion sur l'utilisation des formations
	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 professionnels par bâtiment) - Veilleurs de nuit - Psychologue - Chef de service - Directrice adjointe
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Psychologue
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents - Les établissements de l'association
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Organiser une réflexion sur la question relationnelle 2 Organiser des ateliers et trouver des supports (bibliothèque, poupées...) 3 Faire appel à d'autres associations existantes 4 Etablir un groupe de professionnels dédiés en interne et externe au FDV (possible d'aller sur d'autres structures) 5 Adapter les espaces personnels des résidents
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Séances de travail environ - Solliciter les professionnels d'autres structures
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'ateliers et contenu - Taux de participation des usagers aux ateliers - Nombre et diversité des intervenants externes
Planning de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2020

Cette fiche action correspond au Bloc 1 de la nomenclature SERAFIN PH - Besoins - Besoins en matière d'autonomie - Besoins pour la participation sociale
Et au Bloc 2 - Prestations de soins et d'accompagnement- Prestations en matière d'autonomie - Prestations pour la participation sociale

Orientation Stratégique : 3 Adapter l'accompagnement aux situations diverses et complexes des résidents	Fiche action n° : 3.3 Développer le fonctionnement par unités restreintes afin d'alléger le poids de la collectivité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Minimiser l'impact de la vie en collectivité - Favoriser le bien-être du résident (respect du rythme de vie) - Permettre le développement d'un accompagnement encore plus individualisé
Livrable attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion sur la réorganisation des unités de vie - Rédaction du projet de groupe - Réflexion sur l'agencement des locaux
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Un professionnel de chaque groupe (4) dont des professionnels du studio - Homme d'entretien - Chef de service - Directrice-adjointe
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Evaluer l'existant 2 Mettre en place des petites unités 3 Investir les chambres différemment (type studio) 4 Réfléchir à l'aménagement des locaux 5 Rédiger le projet de groupe
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail - Participation sur le volet financier de la directrice de complexe
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une ou plusieurs unités restreintes - Invitation dans les chambres par les résidents - Evaluation de ces unités (prochaine évaluation externe)
Planning de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2018

Cette fiche action correspond au Bloc 3 de la nomenclature SERAFIN PH - Pilotage et fonctions supports - Fonctions Gérer, manager, coopérer

Orientation Stratégique : 4 Améliorer l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des activités	Fiche action n° : 4.1 Développer la participation et l'implication des résidents en fonction de leurs compétences, appétences au niveau de leur vie quotidienne
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les résidents dans les tâches de la vie quotidienne et institutionnelle - Favoriser leur participation à des groupes de compréhension sur la vie quotidienne et le fonctionnement de l'établissement - Donner une place aux résidents dans les instances institutionnelles - « Prendre en compte l'impact environnemental des activités de l'établissement (ex. gaspillage, consommation, recyclage,...)
Livrable attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Listing des tâches et des missions pouvant être assurées par les résidents - Mise en œuvre de pratiques environnementales responsables
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de jour (4 professionnels) - Chef de service - Directrice adjointe
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Etablir la liste des tâches et des missions des résidents en prenant en compte la dimension environnementale 2 Recueillir les attentes des résidents 3 Accroître la participation des résidents sur leur lieu de vie 4 Identifier les modalités d'implication des résidents dans les instances institutionnelles (formes, fréquence, attendu...)
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail - Solliciter le chauffeur, la gouvernante, l'agent d'entretien
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de l'implication des résidents dans la vie quotidienne par les professionnels et de la diversité des tâches - Nombre de résidents dans les instances et les groupes de compréhension
Planning de mise en œuvre	1 ^{er} semestre 2020

Cette fiche action correspond au Bloc 1 de la nomenclature SERAFIN PH - Besoins -

Besoins en matière d'autonomie et de participation sociale -

Besoins pour la participation sociale

Et au Bloc 2 Prestations de soins et d'accompagnement - Prestations en matière d'autonomie

Prestations pour la participation sociale

<p>Orientation Stratégique : 4 Améliorer l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des activités</p>	<p>Fiche action n° : 4.2 Maintenir une dynamique des activités Et créer de nouveaux événements conviviaux pour les résidents</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler la notion de choix - Maintenir un panel d'activités attractives - Redonner du sens aux activités - Développer la transversalité dans les unités de vie - Répondre à la demande des résidents - Travailler la notion de convivialité - Soutenir le comité des fêtes et faire le lien avec les groupes et les activités
<p>Livrable attendu</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Listing des activités et fiches projet par activité - Planification des événements - Clarification du rôle et des missions du comité des fêtes
<p>Groupe projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equipes de jour (2 par bâtiment) + Comité des fêtes - Chef de service - Directrice adjointe
<p>Responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service
<p>Personnes / services / concernés/destinataires du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents
<p>Méthode à mettre en œuvre/étapes</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Recueillir les attentes des résidents sur les activités et les événements conviviaux (existants et potentiels/souhaités) 2 Elaborer et mettre en œuvre ces activités/événements (planification) 3 Intégrer le volet « activités » dans le projet personnalisé 4 Définir collectivement la notion de convivialité 5 Faire fonctionner le comité des fêtes et en faire un organe pilote
<p>Moyens à mettre en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail et 1 avec les résidents
<p>Critères d'évaluation de la fiche action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des activités/événements proposés - Participation des résidents aux activités/événements et diversité des profils - Mesure de la convivialité - Satisfaction des résidents après chaque activité/événements
<p>Planning de mise en œuvre</p>	<p>1^{er} semestre 2019</p>

Cette fiche action correspond au Bloc 1 de la nomenclature SERAFIN PH - Besoins
- Besoins en matière d'autonomie et de participation sociale - Besoins pour la participation sociale
Et au Bloc 2 Prestations de soins et d'accompagnement- Prestations en matière d'autonomie -
Prestations pour la participation sociale

Orientation Stratégique : 4 Améliorer l'organisation, le fonctionnement et l'évaluation des activités	Fiche action n° : 4.3 Evaluer et développer les activités en termes de lien social et d'inclusion sociale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux attentes des résidents en termes de lien social et d'inclusion sociale - Ouvrir le foyer de vie sur l'extérieur - Favoriser le développement du lien social et l'inclusion sociale des résidents dans la vie locale / dans l'environnement
Livraison attendue	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de chaque activité (cahier de suivi/logiciel) - Listing des activités et fiches par activité (fiche projet) - Précision de la contribution de chaque activité au volet « développement du lien social / de l'inclusion sociale »
Groupe projet	<ul style="list-style-type: none"> - Même équipe que la fiche action 4.2 (interaction forte avec la FA 4.2)
Responsable	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de service
Personnes / services / concernés/destinataires du travail	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des équipes - Les résidents
Méthode à mettre en œuvre/étapes	<ol style="list-style-type: none"> 1 Recueillir les attentes des résidents au travers du PP ou d'autres espaces 2 Elaborer un listing d'activités et des fiches projet par activité 3 Répertoire des contacts (ressources externes) 4 Mettre en œuvre ces activités (intervenants internes, externes, lieux utilisés) 5 Proposer une mise à disposition de la grande salle à des associations extérieures
Moyens à mettre en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - 3 Séances de travail
Critères d'évaluation de la fiche action	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des activités proposées - Participation des résidents et diversité des profils - Nombre d'activités développées par des intervenants extérieurs - Taux / fréquence d'utilisation de la salle par des associations
Planning de mise en œuvre	2 ^{ème} semestre 2019

Cette fiche action correspond au Bloc 1 de la nomenclature SERAFIN PH - Besoins
- Besoins en matière d'autonomie et de participation sociale - Besoins pour la participation sociale
Et au Bloc 2 Prestations de soins et d'accompagnement- Prestations en matière d'autonomie -
Prestations pour la participation sociale

5.3 Planning de mise en œuvre des fiches actions

		2018				2019				2020				2021				2022			
Fiches actions		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1.1	Valoriser l'image de l'établissement, pérenniser et développer notre réseau					■	■														
1.2	Proposer des séjours de résidents					■	■														
1.3	Etablir un cadre défini concernant la place des parents et des bénévoles																	■	■		
2.1	Favoriser la mobilité et l'intégration des professionnels, travailler l'image perçue de chaque groupe													■	■						
2.2	Améliorer la qualité des transmissions et des écrits et renforcer la communication entre les différents services													■	■						
2.3	Développer la communication avec et pour les résidents											■	■								
3.1	Concevoir le projet d'accompagnement du FDV au regard des problématiques de soins.											■	■								
3.2	Accompagner l'intimité, l'affectivité, la sexualité des résidents et l'affectivité vis à vis des professionnels			■	■																
3.3	Développer le fonctionnement par unités restreintes					■	■														
4.1	Développer la participation et l'implication des résidents											■	■								
4.2	Maintenir une dynamique des activités et créer de nouveaux événements conviviaux					■	■														
4.3	Retravailler les activités en termes de lien social, d'inclusion sociale							■	■												

5.4 Les objectifs en matière d'évaluation et la mise en œuvre du projet d'établissement

5.4.1 Modalités de contrôle de la mise en œuvre du projet

Le comité de pilotage, constitué pour piloter l'actualisation du présent projet d'établissement, se réunira au moins une fois par an. Il aura pour mission :

- De veiller à la bonne mise en œuvre de la planification des fiches actions ;
- D'actualiser le projet d'établissement ;
- D'articuler le projet d'établissement au suivi des évaluations interne et externe.

5.4.2 Démarches d'évaluation

Chaque fiche action intègre des indicateurs qui permettent de mesurer sa mise en œuvre. L'évaluation du projet s'inscrit plus largement dans la démarche d'amélioration continue des prestations du service. Ainsi, lors des prochaines évaluations internes et externes, la mise en œuvre du projet sera évaluée, à travers le niveau de mise en œuvre des fiches actions.

Annexe

Juin 2017 : Echanges avec 9 résidents à partir d'un document écrit en langage FALC par les professionnels du foyer

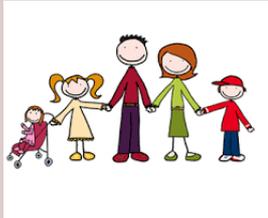
Axes de travail	Le réalisé	Avis des résidents	Commentaires
Renforcer la convivialité	 <p>50%</p> <p>50%</p>	 	Les résidents apprécient de participer aux différents événements dans le FDV et à l'extérieur. Néanmoins, ils souhaitent davantage de fêtes et d'événements, notamment à l'extérieur du foyer pour rencontrer d'autres personnes.
Mettre en place des temps de travail collectifs			Les résidents participent en majorité aux différentes réunions : les réunions de synthèse, les groupes de parole organisés sur les groupes, la commission menu. Un résident présent est président du CVS.

Axes de travail	Le réalisé	Avis des résidents	Commentaires
Elaborer un référentiel d'éthique et de bientraitance.	 		Les résidents considèrent qu'ils sont bien accompagnés sur le FDV. On les écoute, on les respecte. Une résidente connaît l'existence du comité d'éthique. La première image est le logo du comité d'éthique.
Promouvoir le respect de l'intimité.		<p>50%</p>  <p>50%</p> 	La difficulté exprimée par les résidents vient surtout du manque de respect entre résidents : respecter la chambre des autres, ne pas voler des CD dans la chambre d'un résident, être réveillé par les autres dans la nuit. L'image représentant l'intimité n'a pas été comprise (la porte a été perçue comme une voile de bateau).

Axes de travail	Le réalisé	Avis des résidents	Commentaires
Mieux gérer les questions liées à la sexualité des usagers		50% 	Les résidents considèrent qu'ils sont bien accompagnés par les professionnels sur cette dimension, ils ont du soutien. Néanmoins, il expriment qu'il n'est pas facile d'être en couple dans le FDV, la relation n'est pas simple, le regard des autres résidents peut parfois gêner. Une résidente s'est exprimée avec beaucoup de sensibilité sur ce sujet.
		50% 	
Gérer la violence des usagers		50% 	Les résidents semblent sensibles à ce sujet. Pour eux, il n'y a pas que la violence physique, il y a aussi la violence verbale qui est moins prise en compte. Certains considèrent que parfois, on gère la violence grâce à un « médicament » qui peut calmer.
		50% 	

Axes de travail	Le réalisé	Avis des résidents	Commentaires
Soins			Les résidents considèrent qu'ils sont bien pris en charge. Ils voient le docteur, le pédicure, ils citent les infirmières, AS. Parfois, ils ont besoin d'être soignés lorsqu'ils tombent.
Activités			Les résidents sont satisfaits des activités proposées qui sont nombreuses. Ils les citent facilement : piscine, musique, cheval, bricolage, vie de groupe, vélo, voile, catamaran, ferme des roches... Ils sont satisfaits (pour ceux qui le peuvent) de pouvoir partir en séjour vacances. Néanmoins, ils souhaiteraient davantage de sports ludiques ou qui permettent de se défouler : la pétanque, le foot, le rugby (intérêt pour les jeux de ballons).

Axes de travail	Le réalisé	Avis des résidents	Commentaires
Renforcer l'accompagnement au quotidien	<ul style="list-style-type: none"> - Vie de groupe : création des classeurs "vie de groupe". - Fiches individuelles de la prise en charge. 		Ces classeurs et ces fiches permettent de mieux travailler avec les remplaçants. Mais cela n'appelle pas beaucoup de commentaires; ils ne semblent pas se sentir réellement concernés.
Faire vivre le projet personnalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Création du Projet Personnalisé et mise en place. - Calendrier pour faire les Projet Personnalisé et leur suivi tous les 2 ans. 	<p>80% </p> <p>20% </p>	Les résidents dans leur majorité, excepté deux personnes, ne savent pas ce qu'est un projet personnalisé. Ceux qui savent expriment le fait que lors du projet personnalisé, « on parle de nous, les résidents et les parents le signent » ; majoritairement, ils ne semblent pas se sentir réellement concernés.

Axes de travail	Le réalisé	Avis des résidents	Commentaires
Favoriser l'implication des familles dans la vie de l'établissement.			Les familles viennent les voir au foyer. Ils viennent aux fêtes qui sont organisées. Pour les résidents qui se sont exprimés, le foyer favorise le lien avec les parents. Et cela semble satisfaisant pour eux.
Développer et gérer les partenariats à l'attention des usagers.	(Collège de La salle à Pringy, Secours populaire, mairie, école de la Balme, marché de Noël de Choisy).		Les résidents sont satisfaits des différentes rencontres et événements extérieurs. Ils souhaitent davantage de sorties à l'extérieur (lien avec l'axe de travail « renforcer la convivialité »).



Foyer de Vie Les Roseaux
24, route de la Vivelle – 74330 La Balme de Sillingy
Tél. 04 50 77 76 66

Elaboration du projet d'établissement :
Mai 2017 - Mars 2018.